

Date	Rév.	Description	Par
2021-03-12	02	Ajustements extérieurs	I.S.
2020-12-14	01	CCU	LaG
2020-02-10	00	CCU	LaG

NOTES:

CES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE "A & A ARCHITECTES". TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS UNE AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERIR L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGÉRÉES PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PRO.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET SPÉCIFICATIONS. ABER L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHAQUE ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES DESSINS DÉTAILLÉS DE CHAQUE DÉTAIL MONTRÉ SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSINS DÉTAILLÉS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR "A & A ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.

LES MATÉRIEL UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE DRAINAGE DEVRONT ÊTRE EXEMPTÉS DE POUSSIERE, PARTICULES DE PYRITE OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

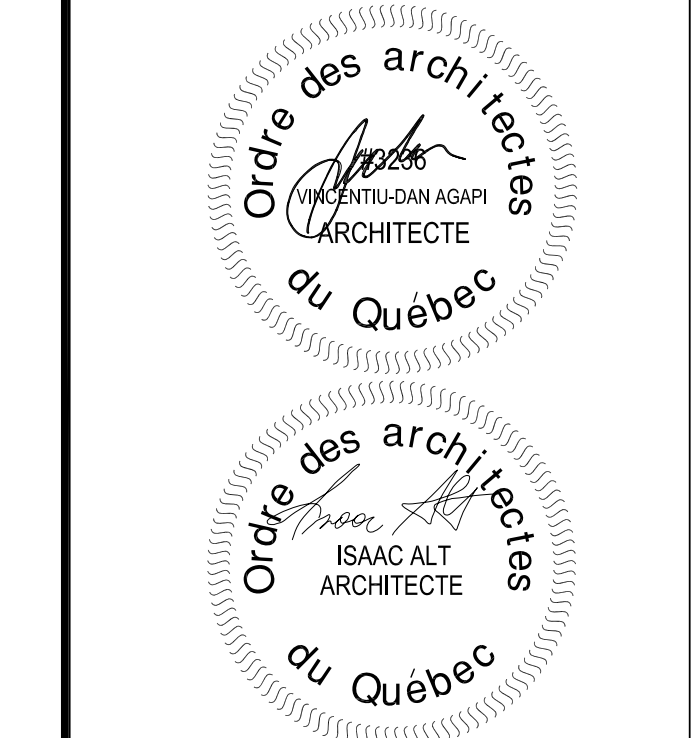
Légende:

mur à démolir
 mur exist.
 nouv.mur

tous les matériaux, équipements et accessoires réglés sur ou dans doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC

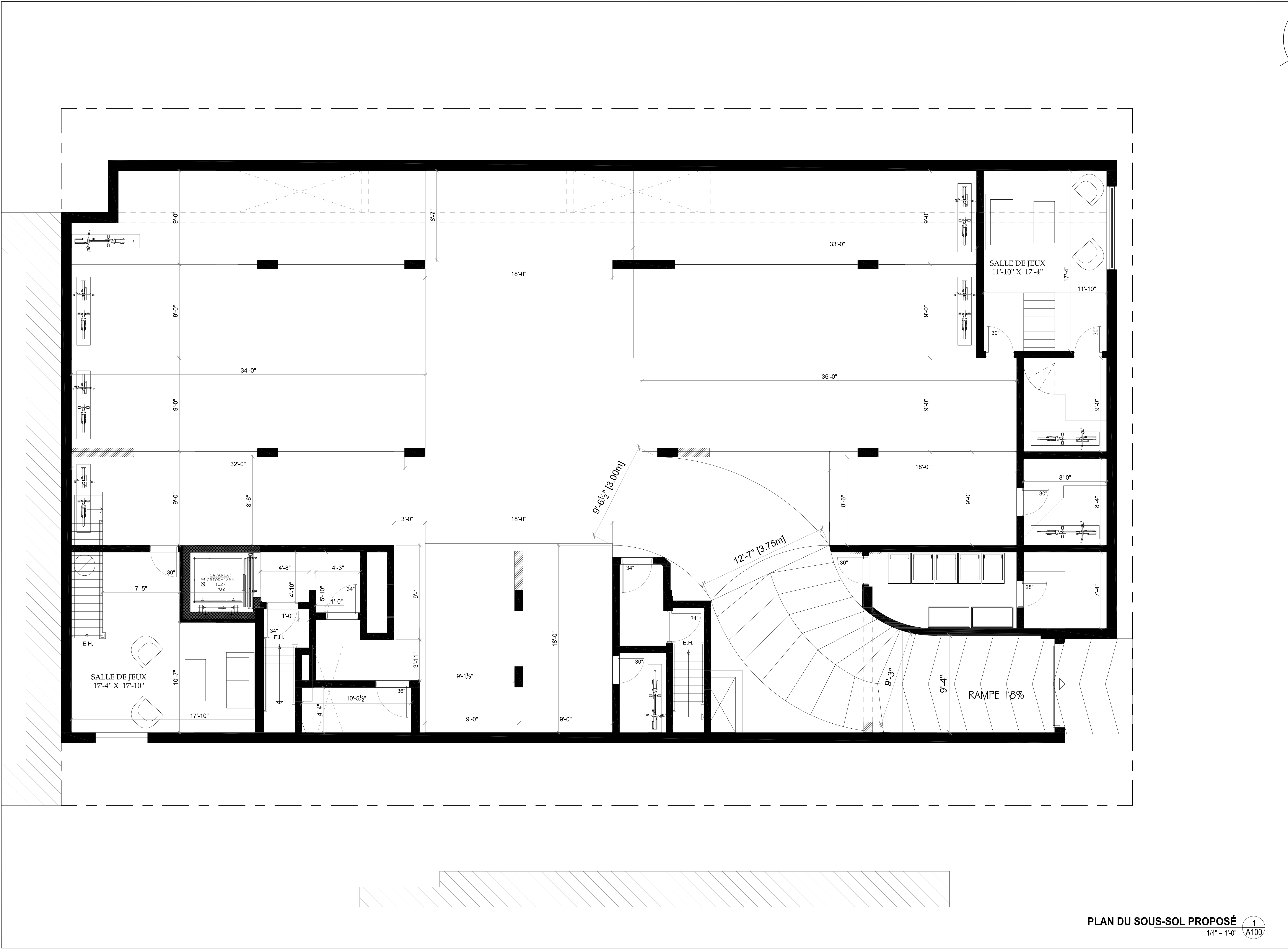
1090 Avenue Pratt #200
 Outremont, Qc. H2V 2V2
 Tél: (514) 875-5427
 Fax: (514) 875-1507
 email: vince@aaarchitects.ca
 isaac@aaarchitects.ca



Projet: 6252 Avenue Somerled, Montréal

Titre: PLAN DU SOUS-SOL PROPOSÉ

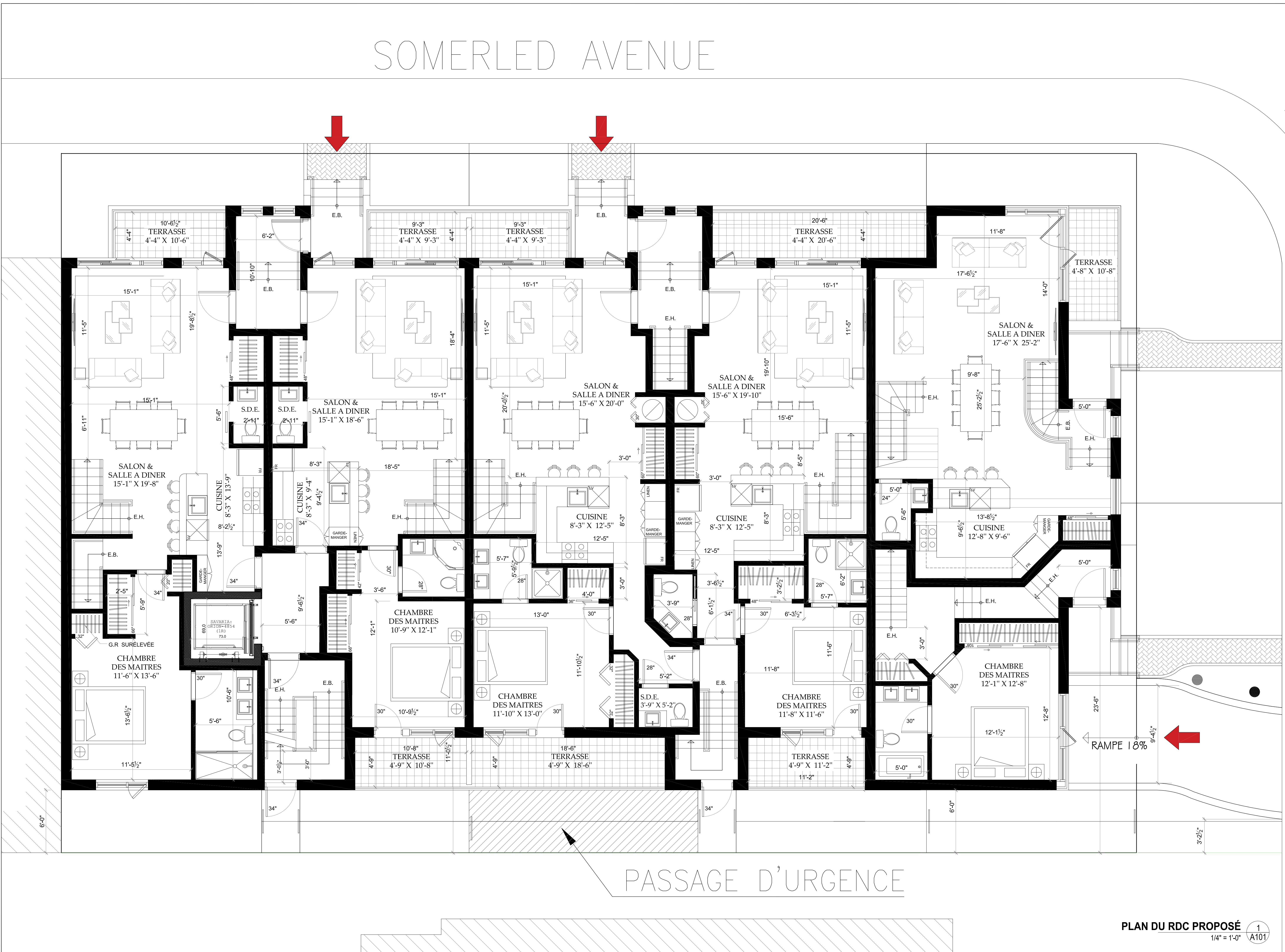
Date:	Jun 2019	Page:	1
Échelle:	1/4" = 1'-0"	A100	
Dessiné:	LaG	Rév:	---
Vérifié:	V.A.	Projet #:	077-AA-19
CAD:			



PLAN DU SOUS-SOL PROPOSÉ
 1/4" = 1'-0" 1/100

P:\RESIDENTIAL\2021\6252 SOMERLED_120-AA-21\DRAWINGS\PROPOSED\PLANS\MARKETING-CUSTOMISING\UNITS\100_6252 SOMERLED_07719_COORDINATION_P24_NEW-ELEVATOR-MARKETING.DWG

SOMERLED AVENUE



PASSAGE D'URGENCE

PLAN DU RDC PROPOSÉ
1/4" = 1'-0" 1/101

Date	Rév.	Description	Par
2021-03-12	02	Ajustements extérieurs	I.S.
2020-12-14	01	CCU	LaG
2020-02-10	00	CCU	LaG

NOTES:

LES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE "A & A ARCHITECTES". TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERIR L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL À MOINS QU'IL NE SOIT SUGÉRÉ PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DEVONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PROJET.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET SPÉCIFICATIONS. ABER L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHACUN DES ENTREPRENEURS DEVRA FOURNIR DES DESSINS DÉTAILLÉS DE CHAQUE DÉTAIL MONTRÉ SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSINS DÉTAILLÉS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR "A & A ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.

LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE DRAINAGE DOIVENT ÊTRE EXEMPTÉS DE PYROPHORES, PARTICULES DE PYRITE OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

Légende:

- mur à démolir
- mur exist.
- nouveau mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC
1090 Avenue Pratt #200
Outremont, Qc. H2V 2V2
Tél: (514) 875-5427
Fax: (514) 875-1507
email: vince@aaarchitects.ca
isaac@aaarchitects.ca

Ordre des architectes du Québec
VINCENTIU-DAN AGAPI
ARCHITECTE

Ordre des architectes du Québec
ISAAC ALT
ARCHITECTE

Projet: 6252 Avenue Somerled, Montréal

Titre: PLAN DU RDC PROPOSÉ

Date: Juin 2019 Page:

Échelle: 1/4" = 1'-0" A101

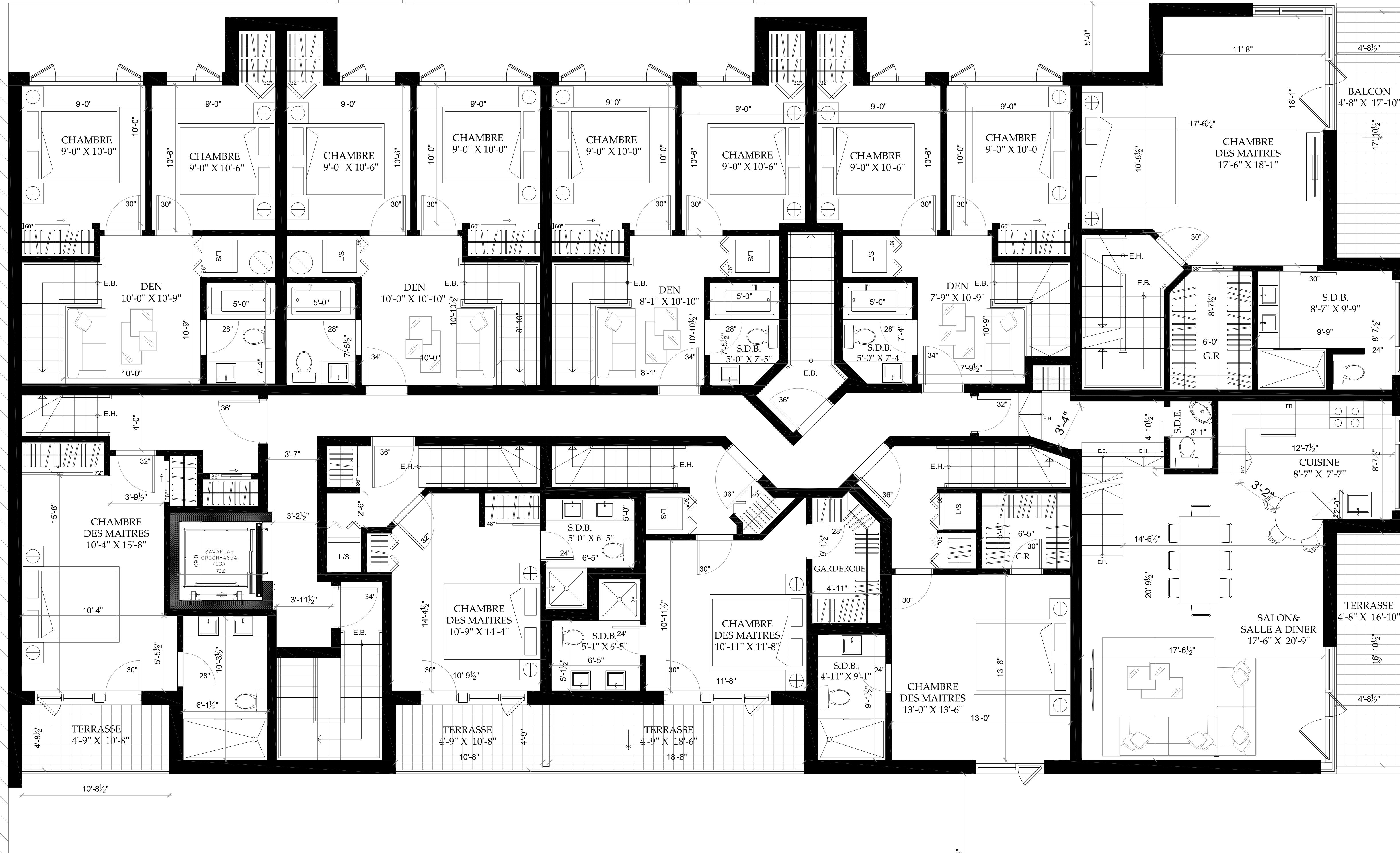
Dessiné: LaG Rév: ---

Vérifié: V.A. Projet #: 077-AA-19

CAD:

P:\RESIDENTIAL\2021\6252 SOMERLED_120-AA-21\DRAWINGS\PROPOSED\PLANS\MARKETING-CUSTOMISING\UNITS\A100_6252 SOMERLED_120-AA-21_NEW-ELEVATOR-MARKETING.DWG

SOMERLED AVENUE



Date	Rév.	Description	Par
2021-03-12	02	Ajustements extérieurs	I.S.
2020-12-14	01	CCU	LaG
2020-02-10	00	CCU	LaG

NOTES:
 CES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE "A & AGAPI ARCHITECTES". TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS UNE AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERIR L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGÉRÉ PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DEVONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PROJET.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DÉTAILS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET S'ÉLOIGNER DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHACUN DES ENTREPRENEURS DEVRA FOURNIR SES DESSEINS DÉTAILLÉS DE CHAQUE DÉTAIL, MONTRER SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSEINS DÉTAILLÉS DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR "A & AGAPI ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.

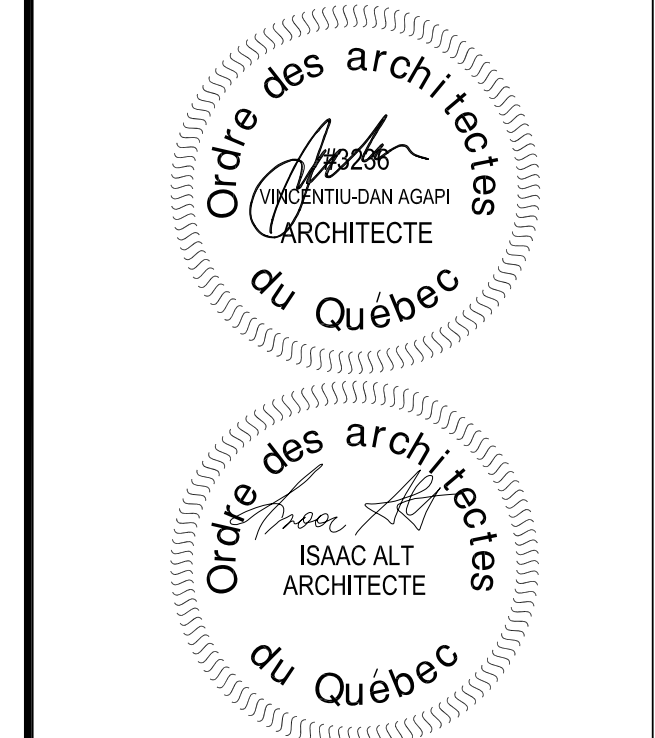
LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE DRAINAGE DOIVENT ÊTRE EXCÉPTÉS DE POUVOIR PARTICULIERS DE PYRITE OU D'AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

Légende:

- mur à démolir
- mur exist.
- mur
- mur mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC
 1090 Avenue Pratt #200
 Outremont, Qc. H2V 2V2
 Tél: (514) 875-5427
 Fax: (514) 875-1507
 email: vince@aaarchitects.ca
 isaac@aaarchitects.ca



Projet: 6252 Avenue Somerled, Montréal

Titre: **PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE PROPOSÉ**

Date: Juin 2019 Page: 1

Échelle: 1/4" = 1'-0" A102

Dessiné: LaG Rév: ---

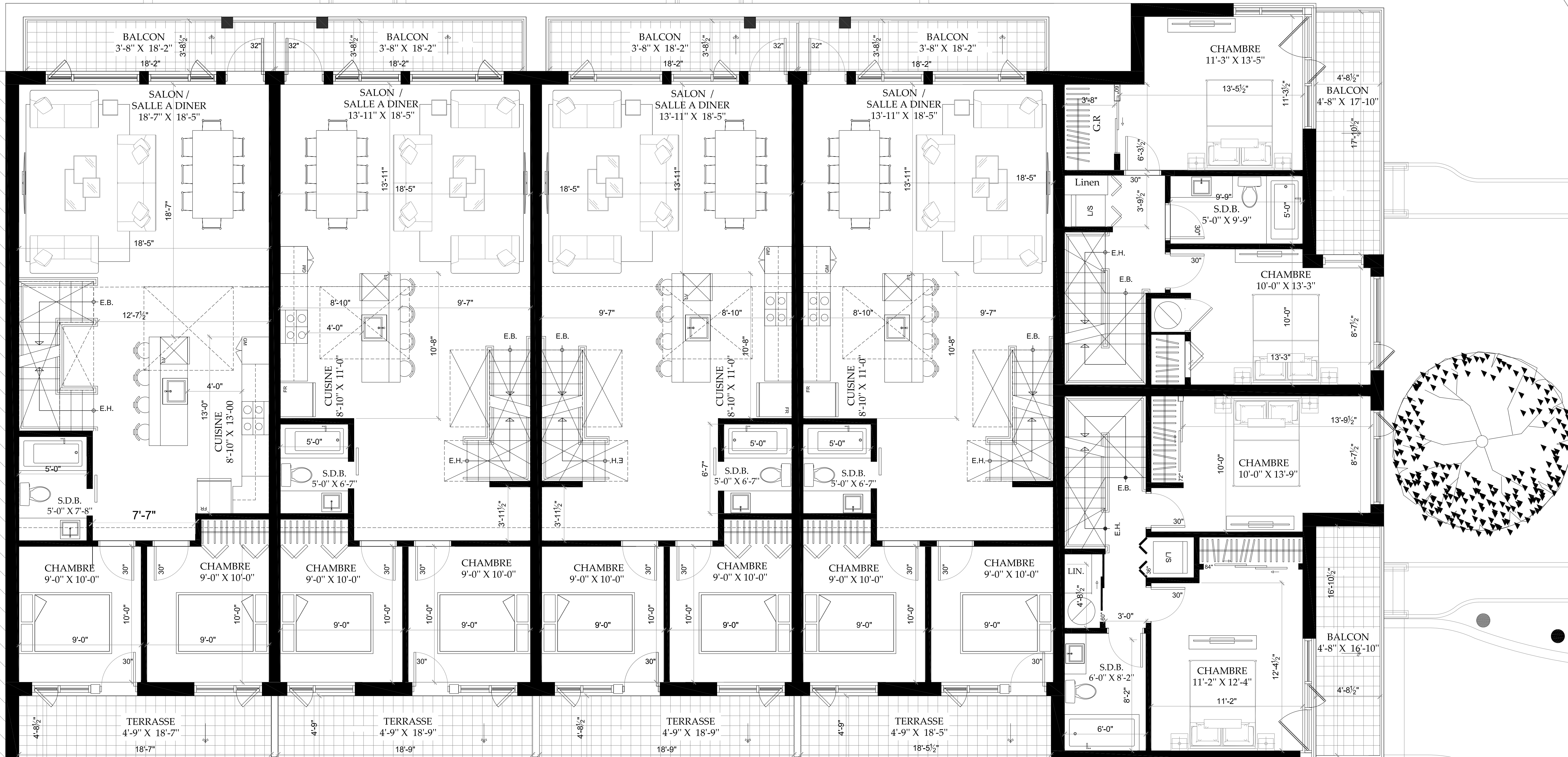
Vérifié: V.A. Projet #: 077-AA-19

CAD:

PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE PROPOSÉ 1
 1/4" = 1'-0" A102

P:\RESIDENTIAL\2021\6252 SOMERLED_120-AA-21\DRAWINGS\PROPOSED\PLANS\MARKETING-CUSTOMISING\UNITS\100_6252 SOMERLED_07719_COORDINATION_P24_NEW-ELEVATOR-MARKETING.DWG

SOMERLED AVENUE



Date	Rév.	Description	Par
2021-03-12	02	Ajustements extérieurs	I.S.
2020-12-14	01	CCU	LaG
2020-02-10	00	CCU	LaG

NOTES:

CES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE "A & AGAPI ARCHITECTES". TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS UNE AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VEUILLEZ AVERIR L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGÉRÉ PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIT ÊTRE ACCEPTÉ PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DEVONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE CONSTRUCTION ET DE FINITION, LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE ÉLECTRIQUE, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DEVONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PRO.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET SPÉCIFICATIONS AVEC L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHACQUE ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES DESSINS DÉTAILLÉS DE CHAQUE DÉTAIL, MONTRÉ SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSINS DÉTAILLÉS DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR "A & AGAPI ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.

LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE DRAINAGE DEVONT ÊTRE EXEMPTÉS DE POUSSIERE, PARTICULES DE PYRITE OU TOUT AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

Légende:

- mur à démolir
- mur exist.
- nouv.mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC
 1090 Avenue Pratt #200
 Outremont, Qc. H2V 2V2
 Tél: (514) 875-5427
 Fax: (514) 875-1507
 email: vince@aaarchitects.ca
 isaac@aaarchitects.ca



Projet: 6252 Avenue Somerled, Montréal

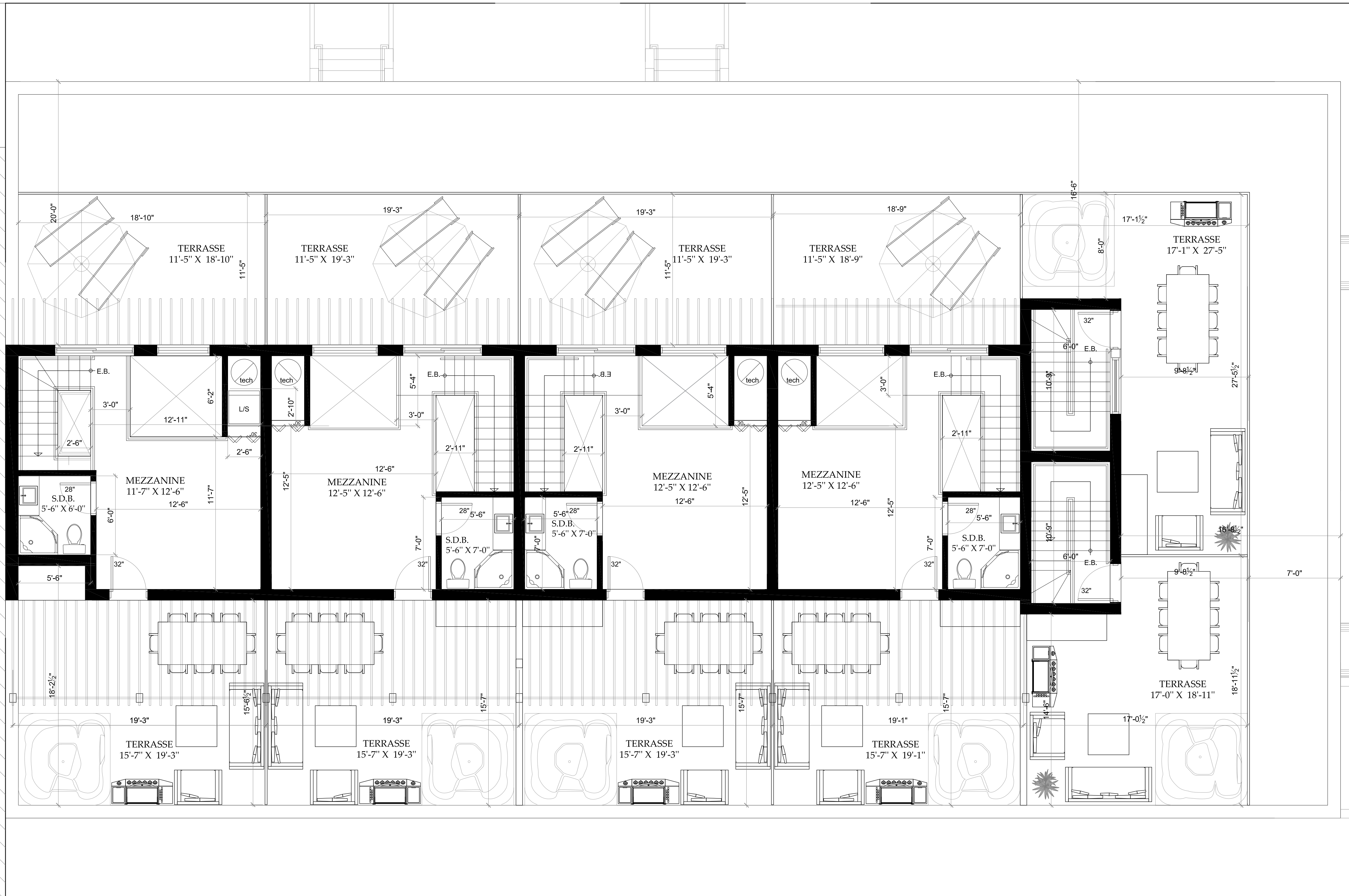
Titre: **PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE PROPOSÉ**

Date:	Jun 2019	Page:	1
Échelle:	1/4" = 1'-0"	A103	
Dessiné:	LaG	Rév:	---
Vérifié:	V.A.	Projet #:	077-AA-19
CAD:			

PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE PROPOSÉ 1
 1/4" = 1'-0" A103

P:\RESIDENTIAL\2021\6252 SOMERLED_120-AA-21\DRAWINGS\PROPOSED\PLANS\MARKETING\MARKETING-CUSTOMISING\UNITS\A100_6252 SOMERLED_120-AA-21\COORDINATION_P24_NEW-ELEVATOR-MARKETING.DWG

SOMERLED AVENUE



Date	Rév.	Description	Par
2021-03-12	02	Ajustements extérieurs	I.S.
2020-12-14	01	CCU	LaG
2020-02-10	00	CCU	LaG

NOTES:

LES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE "A & A ARCHITECTES". TOUTE FORME DE REPRODUCTION, PARTIELLE OU INTÉGRALE, EST STRICTEMENT INTERDITE SANS UNE AUTORISATION ÉCRITE. CES PLANS ET DEVIS SONT PROTÉGÉS PAR LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DROITS D'AUTEUR.

TOUTES LES DIMENSIONS APPARAISSANT SUR CES PLANS D'ARCHITECTURE DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉES PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. VÉRIFIEZ AVEC L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE ENTRE CES DOCUMENTS ET CEUX DES AUTRES PROFESSIONNELS.

LES DIMENSIONS SUR CES PLANS DOIVENT ÊTRE LUES ET NON MESURÉES.

L'ARCHITECTE NE PEUT PAS ÊTRE TENU RESPONSABLE POUR TOUTE OMISSION, ERREUR OU DIVERGENCE, TOUT ÉCHANTILLON ET SUBSTITUTION DE MATÉRIEL OU FINIS SUGÉRÉES PAR L'ENTREPRENEUR POUR ACCÉLÉRER LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE ACCEPTÉES PAR L'ARCHITECTE DANS LA SEMAINE QUI SUIT LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE CLIENT.

TOUTS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE FINITION DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART EN RESPECTANT LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR PROFESSIONNEL MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VISITER LE CHANTIER POUR SE FAMILIARISER AVEC LE PROJET ET LES CONDITIONS DE CHANTIER AVANT DE SOUMETTRE UN PRO.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, DÉTAILS, DIMENSIONS AU CHANTIER ET SPÉCIFICATIONS AVEC L'ARCHITECTE DE TOUTE OMISSION, ERREUR ET DIVERGENCE AVANT DE PROCÉDER AVEC LES TRAVAUX.

CHACUN DES ENTREPRENEURS DEVRA FOURNIR DES DESSINS DÉTAILLÉS DE CHAQUE DÉTAIL MONTRE SUR CES PLANS ET LES FAIRE PARVENIR À L'ARCHITECTE. TOUTS LES DESSINS DÉTAILLÉS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR "A & A ARCHITECTES" AVANT QUE TOUT TRAVAIL PUISSE COMMENCER.

LES MATÉRIELS UTILISÉS POUR LE COMPACTAGE, LE REMBLAYAGE AINSI QUE POUR LE DRAINAGE DEVRONT ÊTRE EXEMPTÉS DE POUSSIERES, PARTICULES DE PYRITE OU D'AUTRE CONTAMINANT QUI POURRAIT ÉVENTUELLEMENT CAUSER DES PROBLÈMES.

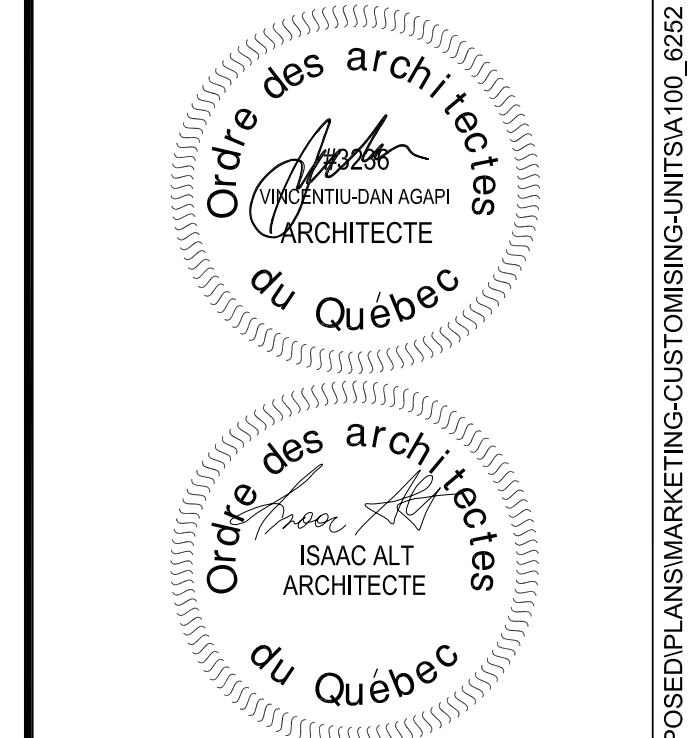
Légende:

- mur à démolir
- mur exist.
- nouvel mur

tous les matériaux, équipements et accessoires requis sur ce plan doivent être installés selon la recommandation de leurs fabricants respectifs, et selon les règles de l'art.

Agapi+Alt Architectes SENC

1090 Avenue Pratt #200
 Outremont, Qc. H2V 2V2
 Tél: (514) 875-5427
 Fax: (514) 875-1507
 email: vince@aaarchitects.ca
 isaac@aaarchitects.ca



Projet: 6252 Avenue Somerled, Montréal

Titre: **PLAN DE LA TERRASSE PROPOSÉE**

Date:	Jun 2019	Page:	1
Échelle:	1/4" = 1'-0"	A104	
Dessiné:	LaG	Rév:	---
Vérifié:	V.A.	Projet #:	077-AA-19
CAD:			

PLAN DE LA TERRASSE PROPOSÉE 1/4" = 1'-0" A104

P:\RESIDENTIAL\2021\6252 SOMERLED_120-AA-21\DRAWINGS\PROPOSED\PLANS\MARKETING-CUSTOMISING\UNITS\A100_6252 SOMERLED_07719_COORDINATION_P24_NEW-ELEVATOR-MARKETING.DWG